

COMMUNIQUÉ
6 Janvier 2021

**VACCINATION : LE CONSENTEMENT DES PERSONNES ÂGÉES
EST PRIMORDIAL**

Il se dit que le Président de la République souhaiterait simplifier le recueil du consentement à la vaccination des personnes âgées vivant en établissement.

L'AD-PA peut partager la nécessité de fluidifier la campagne de vaccination par des mesures de simplification ; pour autant, à ses yeux la prise en compte de la volonté des personnes âgées les plus fragiles est fondamentale.

La politique vaccinale doit, comme toute politique publique, être fondée sur une réflexion et un engagement éthique.

L'expression et l'écoute des attentes des personnes âgées vulnérables doivent ainsi être au centre de toutes les attentions en temps de crise, de campagne de vaccination, ainsi que tout au long de l'année.

La démarche Citoyennage qui les promeut depuis 25 ans, le rapport de la députée A. DUFEU-SCHUBERT et le dernier avis du Comité consultatif national d'éthique soulignent toute l'importance de l'assentiment et du consentement. Au-delà, il est urgent de protéger juridiquement toutes les personnes âgées qui en ont besoin.

Dans ce cadre, l'AD-PA attend des annonces concernant le calendrier de discussion de la loi Autonomie attendue depuis le début de quinquennat.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : **06 37 43 34 12**

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



@AssociationADPA

<https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées